

PREFECTURE DE L'ARIEGE

N° Immatriculation 09/111/TERM17/OPBE/
Date du certificat Date de 1^{re} immatriculation

(A) 8545 GV 09 (I) 27/09/2006 (B) 27/09/2006

(C.1) SMECTOM DU PLANTAUREL

(C.4a) EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE

(C.4.1) 1

LAS PLANTOS

324 09120 VARILHES

(D.4) RENAULT (D.2.1)
(D.2) 22ACB4DC138
(D.3) (E) VF622ACB00010270
(F.1) (F.2) 19060 (F.3)
(G) (G.1) 1260
(J) (J.1) VASP (J.2) (J.3) BOM
(K)
(P.1) (P.2) (P.3) GO (P.6) 17
(Q) (S.1) 3 (S.2) (U.1) 78
(U.2) 1800 (V.7) (V.9)

(Y.1) 255,00 (Y.2) (Y.3) 255,00

(I.1) (A.1) NEUF

(X.1) VISITE AVANT LE 27/11/2006

(Z.1) CERTIFICAT CARROSSAGE
(Z.2) EQUIP. RALENTISS PDS:

60

P/ Le Préfet et par délégué
Le Chef de Bureau



[Signature]

Certificat d'immatriculation COUPON DÉTACHABLE

Ellane GRAVE

SMECTOM DU PLANTAUREL
RENAULT
VF622ACB000102703



8545 GV 09 27/09/2006 06UH51959

Ministère des Transports

Certificat
d'immatriculation

Pravda de otpravlenii. Osvedčení o registraci. Priznanie o registrácii.
Zaštevovanje vozilov. Registrovanje vozilov. Registrovanje vozilov.
Registrazio vozilov. Registrovanje vozilov. Registrovanje vozilov.
Registrazio vozilov. Registrovanje vozilov. Registrovanje vozilov.
Registrazio vozilov. Registrovanje vozilov. Registrovanje vozilov.
Registrazio vozilov. Registrovanje vozilov. Registrovanje vozilov.

- (A) Numéro d'immatriculation
- (A-1) Numéro d'immatriculation antérieur, se référant au certificat précédent
- (B) Date de la première immatriculation du véhicule
- (C) Nom, prénom et adresse dans l'état membre d'immatriculation de la date de délivrance du document ou titulaire du certificat d'immatriculation
- (C-1) Nom, prénom et adresse dans l'état membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
- (C-2) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
- (C-2) b) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multipropriété
- (D) Marque
- (D-1) Type, version (s'il y a lieu), véhicule (s'il y a lieu)
- (D-2) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
- (D-3) Désignation commerciale
- (E) Numéro d'identification du véhicule
- (F) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)

- (E2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)
- (E3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)
- (G) Masse du véhicule en service avec catégoire et sous-catégoire d'antenne et cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
- (G-1) Poids à vide national
- (H) Période de validité si elle n'est pas illimitée
- (I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
- (J) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le certificat précédent
- (K) Catégorie du véhicule (CE)
- (L) Lettre nationale
- (L-1) Catégorie (CB)
- (L-2) Catégorie (CB)
- (L-3) Catégorie (assignation nationale)
- (M) Numéro de réception par type (s'il est disponible)
- (N) Cylindres (en cm³)
- (O) Puissance fiscale maximale (en kW) (s'il est disponible)
- (P) Type de carburant ou source d'énergie
- (P-1) Puissance administrative nationale
- (Q) Rapport puissance/masse en kW/kg uniquement pour les motocycles
- (S-1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
- (S-2) Nombre de places debout (le cas échéant)
- (U-1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
- (U-2) Niveau sonore du moteur (en mikt)
- (V) CO2 (en g/km)
- (V-1) Indication de la classe environnementale de réception CE mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ainsi que de l'article 68/77/CEE
- (W) Montant de la taxe proportionnelle régionale en Euro
- (W-1) Montant de la taxe additionnelle régionale en Euro
- (Y) Montant total de la taxe à acquies en Euro
- (Z) a) à (Z-4) Mentions spécifiques

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route.

(X-1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

009K7003 A 21/11/2020 8545 GV 09	009K7003 A 21/11/2020 8545 GV 09	009K7003 A 21/11/2020 8545 GV 09	009K7003 A 21/11/2020 8545 GV 09
009K7003 A 15/11/2021 8545 GV 09	009K7003 A 15/11/2021 8545 GV 09	009K7003 A 15/11/2021 8545 GV 09	009K7003 A 15/11/2021 8545 GV 09

Signature _____

Date _____

Domicile _____

Nom _____

Inscrire les coordonnées de l'acheteur et votre signature en cas de cession à un tiers
ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
Inscrire vos coordonnées et signature en cas de demande de nouvelle carte grise.

Le coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum